



Zoom sur...

Un nouvel aménagement routier à l'entrée de Calvisson

Le Département du Gard
présente son aménagement



Un aménagement routier qui répond à un enjeu de sécurité routière...

Un peu d'histoire....

L'ancien carrefour d'entrée à Calvisson, conçu selon des règles élaborées dans les années 1970, privilégiait la vitesse et l'absence de contrainte pour les véhicules circulant sur la RD40.

Les aménagements routiers d'alors se composaient de longues voies pour tourner à gauche, de longues voies de décélération et d'insertion ainsi que de nombreux îlots séparateurs sur la RD40.

Au fil des années, il a été constaté que ce type d'aménagement générait une augmentation de la vitesse des véhicules, une diminution des possibilités d'accès à la route, en entrée comme en sortie...et des accidents. Quant aux îlots séparateurs, par leur nombre, ils rendaient le carrefour peu lisible : les véhicules arrêtés simultanément et quasiment côte à côte gênent mutuellement la visibilité des conducteurs.



Une nouvelle approche de conception routière basée sur le comportement de l'utilisateur...

Un changement de la réglementation en matière de conception routière, acté en 1998, a permis de concevoir des aménagements routiers basés sur une approche comportementale et fonctionnelle des usagers de la route.

Dans un objectif de sécurité pour tous les usagers, tous les éléments néfastes à la sécurité sont supprimés ou modifiés : voies de décélération, îlots séparateurs superflus.

Le carrefour devient plus compact, plus compréhensible : il laisse moins de place à l'interprétation dans les conditions normales de circulation et suivant les règles normales de conduite.

Comme pour tous les aménagements de carrefours, quelque soit le lieu, l'adaptation des conducteurs à la nouveauté demande un peu de temps. Aussi, pour s'assurer que l'aménagement est satisfaisant pour la plus grande partie d'entre eux, **Olivier Gaillard**, Vice Président du Département délégué aux infrastructures et aux déplacements, **Maryse Giannaccini** et **Christian Valette** Conseillers départementaux du canton de Calvisson et **André Sauzède**, Maire de Calvisson ont convenu que ce carrefour fera l'objet d'une attention particulière : mesures de vitesse de part et d'autre du carrefour, comptage directionnel (Nîmes vers Calvisson), étude des girations des poids lourds et des bus. Les résultats seront analysés en septembre prochain ...



©Département du Gard

Article réalisé par le Département du Gard (JB)
